

Formation pratique

15 mois de stage à temps complet dans les établissements de Champagne-Ardenne.

- 2 stages courts d'au moins 6 semaines.
- 1 stage long à responsabilité d'au moins 12 semaines.
- 1 stage hors structures d'accueil de la petite enfance.

Un des stages se déroulera en internat.



Régime des études

Statut étudiant

- Mutuelle étudiante, Œuvres Universitaires (restaurants, résidences CROUS...).
- Les étudiants peuvent bénéficier de différents types de bourses d'études (bourses d'État, bourse accordée par certains Conseils Généraux).

Inscription en formation

Elle est assujettie :

- au versement de droits d'inscription et frais de scolarité annuels ;
- à une immatriculation à un régime de sécurité sociale

Le cursus de formation peut-être aménagé de sorte à favoriser sa compatibilité avec une activité salariée.

Éducateur de jeunes enfants

Une formation validée par un diplôme d'État. Le **Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants** est un diplôme de niveau III délivré par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

→ Le métier

L'éducateur de jeunes enfants prend en compte dans son intervention éducative les problèmes liés à l'accueil, à l'éveil et au développement des jeunes enfants. Il travaille en partenariat avec les parents, d'autres professionnels de l'enfance, des travailleurs sociaux, des administratifs, des élus. Par ailleurs, il est amené à élaborer des projets individuels et collectifs, négociés avec les employeurs en fonction du budget.

→ Les débouchés

L'E.J.E. peut exercer dans différents secteurs :

- socio-éducatif : crèche, centre social, foyer de l'enfance, institut médico-éducatif,
- sanitaire : pédiatrie, chirurgie infantile ...,
- loisirs : centre de loisirs, ludothèque ...,
- responsabilité de structures de la petite enfance : halte garderie, atelier d'éveil pour jeunes enfants.

→ Possibilités d'évolution de carrière

Par les formations complémentaires, notamment le Diplôme Supérieur en Travail Social (D.S.T.S.), l'Éducateur de Jeunes Enfants peut accéder à différents postes à responsabilité et connaître un déroulement de carrière diversifié.



Règlements d'admission, calendrier, tarifs, annales des épreuves écrites, inscriptions disponibles sur : <http://www.irts-ca.fr>



Impression : Cohesium Technologies & Impression 03 26 50 65 65

Conception : Guillaume Mistral - Communication - I.R.T.S. Champagne-Ardenne

Éducateur de jeunes enfants

Une formation professionnelle en 3 ans

Une formation en alternance pour un métier

Institut Régional du Travail Social Champagne-Ardenne
8 rue Joliot Curie — 51100 Reims
Tél. : 03 26 06 22 88 — Email : irtsca@irts-ca.fr — Web : <http://www.irts-ca.fr>

Formation théorique

1500 heures de formation théorique réparties en quatre domaines de formation.

- **D.F. 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (400 heures).**
- **D.F. 2 : Action éducative en direction du jeune enfant (600 heures).**
- **D.F. 3 : Communication professionnelle (250 heures).**
- **D.F. 4 : Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales (250 heures).**



Éducateur de jeunes enfants : admission en formation

➔ Conditions d'accès aux épreuves d'admission

Être titulaire du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence (*),

ou

• Être titulaire du C.A.F.M.E. (*),

ou

• Être titulaire de l'examen de niveau organisé par la Direction, Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (inscription et renseignements, par courrier, auprès de la D.R.A.S.S.).

(*) Les élèves de terminale, les candidats au C.A.F.M.E. ou à l'examen D.R.A.S.S. sont admis à concourir, l'entrée en formation étant subordonnée à l'obtention du diplôme.



➔ Procédures d'admission

Calendrier, demande d'inscription, règlements d'admission, annales des épreuves écrites, dates des épreuves d'admissibilité et d'admission, tarifs d'inscription, résultats, disponibles sur le site de l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne à l'adresse suivante : <http://www.irts-ca.fr>

Extraits du règlement d'admission

Les épreuves d'admission revêtent, compte tenu du quota fixé chaque année par la DRASS, le caractère d'un concours dont les résultats ne sont valables que pour l'année en cours. L'épreuve écrite, d'une durée totale de deux heures, permettant d'apprécier :

- la capacité du candidat à s'intéresser et à comprendre le monde qui l'entoure,
- à exprimer correctement par écrit son point de vue sur des faits d'actualité et de société contemporaine.
- les capacités d'analyse et de synthèse. (épreuve notée sur 20).

Après examen par le jury d'admissibilité, les candidats déclarés admissibles aux épreuves orales recevront un dossier d'inscription complet et seront convoqués pour :

- un entretien individuel, à partir du dossier d'inscription (noté sur 20),
- une épreuve de groupe destinée à apprécier la capacité du candidat à travailler en groupe... (notée sur 20).

A l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés par ordre des notes obtenues aux oraux, sur listes spécifiques.

La commission d'Admission arrête la liste des candidats admis ainsi que les admissibles inscrits sur liste complémentaire.

Les candidats admis sous condition de l'obtention d'un diplôme en session de juin devront impérativement adresser avant le 20 Juillet copie de l'attestation provisoire de réussite à cet examen.

L'étude des possibilités d'allègement ne se fait que sur demande explicite des admis.

